CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 4 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/04-**00/03**

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement Rapporteur :
Commission n° 7 - Finances Rapporteur:
OBJET: Voeu relatif au financement des SAAD et à la menace qui pèse sur l'ensemble des emplois familiaux.
LE CONSEIL GÉNÉRAL,
VU le Code général des Collectivités territoriales,
VU le Règlement intérieur du Conseil général, notamment dans son article 66,
VU l'avis des Commissions précitées,

DECIDE

D'émettre le vœu suivant :

Après en avoir délibéré,

CONSIDERANT qu'au mépris des principes démocratiques fondamentaux et du respect du travail parlementaire, le Gouvernement a maintenu la suppression d'exonérations en faveur des emplois à domiciles,

CONSIDERANT la réduction des abattements des cotisations patronales pour l'ensemble des particuliers employeurs et des prestataires de service,

CONSIDERANT que les gains escomptés pour l'Etat porteraient sur 150 millions d'€, au plan national,

CONSIDERANT que les pertes pour les caisses de Sécurité sociale se monteraient à 200 millions d'€, au plan national,

CONSIDERANT que la destruction d'emplois, selon les experts, serait estimée à 200.000,

CONSIDERANT l'augmentation brutale et automatique de 12% du coût de l'heure déclarée par les SAAD et les particuliers employeurs pour un emploi à domicile, depuis le 1er janvier 2011,

CONSIDERANT que de telles mesures budgétaires, décidées unilatéralement, mettent les SAAD et les particuliers employeurs en graves difficultés financières,

CONSIDERANT que la perte d'exploitation, pour les SAAD de Seine et Marne, serait pour l'année 2011, de 560.000€, et qu'elle impactera directement leurrésultat,

CONSIDERANT que les moyens alloués par l'Etat aux personnes en perte d'autonomie sont notoirement insuffisants,

CONSIDERANT que les déficits ainsi générés seront facturés aux usagers par l'augmentation du coût horaire des prestations,

L'Assemblée départementale, après en avoir délibéré,

DENONCE les mesures budgétaires injustes prises par le Gouvernement,

DEMANDE au Gouvernement d'étudier et de mettre en œuvre de nouvelles mesures pour ne pas condamner définitivement l'ensemble des services à la personne.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

linul Em)

Vincent ÉBLÉ